

# VEILLE BUDGÉTAIRE 2010



[www.psac-afpc.com](http://www.psac-afpc.com)

## **Pour un budget au service de tous les Canadiens et Canadiennes : La destruction des services publics**

### **Cinq mesures gouvernementales sournoises qui ont détruit les services publics**

Depuis son élection en 2006, le gouvernement Harper a adopté une idéologie selon laquelle un gouvernement moins présent est un meilleur gouvernement, l'idéal étant sa quasi-absence ou son absence totale. Il a procédé à des coupes en catimini dans la fonction publique fédérale afin d'éviter tout examen de la part du public, des médias et des partis d'opposition.

#### **1. L'examen perpétuel des dépenses et des programmes**

Ça paraît peu, mais retrancher 5 % ici et là des budgets des ministères donne rapidement une somme rondelette. Les coupes cumulatives finissent par rendre les services inefficaces et donnent au gouvernement fédéral une bonne excuse pour éliminer ces services. La réorientation des priorités constitue une autre façon de justifier les compressions budgétaires. Comme dans un tour de passe-passe, c'est seulement lorsqu'un service a disparu que le public sait ce qu'il a perdu.

#### **2. La vente au rabais de biens publics et de l'infrastructure gouvernementale**

La vente au rabais de biens publics (le gouvernement s'est déjà départi d'actifs immobiliers exceptionnels) et la sous-traitance des tâches des fonctionnaires n'engendraient aucune économie. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral dépense 8 milliards de dollars par année au titre des marchés de services professionnels et spéciaux conclus avec le secteur privé. En l'absence de transparence et de reddition de compte, il refile la facture des infrastructures et des services aux générations futures.

#### **3. Le transfert au secteur privé de responsabilités publiques**

Dans le passé, le gouvernement fédéral a eu recours à ce qu'il a appelé une réforme réglementaire pour privatiser le plus possible chaque aspect du régime réglementaire. La politique officielle exige maintenant que tous les organismes fédéraux de réglementation examinent sérieusement la possibilité de se tourner vers une plus grande autoréglementation du secteur privé. Cette politique a eu pour résultat une réduction du nombre d'agentes et d'agents fédéraux d'exécution de la loi partout au Canada, et ceux qui restent arrivent difficilement, sinon pas du tout, à s'acquitter de leurs tâches. Les campagnes menées récemment par l'AFPC et ses Éléments concernant la sécurité des aliments, des transports et des grains ainsi que la santé et la sécurité au travail ne sont que quelques indices de cette tendance.

#### **4. La promotion des partenariats public-privé (PPP)**

Au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral a créé et financé une nouvelle société d'État chargée de promouvoir les PPP dans les secteurs municipal, provincial et fédéral. Pourtant, il a été démontré que les PPP finissent par coûter plus cher aux contribuables. Les administrations publiques peuvent emprunter à meilleur taux et n'ont pas à prévoir de marge bénéficiaire. Elles sont également moins vulnérables aux changements économiques. En Grande-Bretagne, la crise du marché financier a forcé le gouvernement à renflouer ses partenaires du secteur privé.

Non seulement les PPP ne présentent aucun avantage économique, mais les contribuables ne savent jamais exactement à quoi servent leurs impôts. Ni la vérificatrice générale, ni le Parlement, ni le public canadien n'a accès aux livres des PPP. Le public ne sait pas si un partenaire privé se retirera des affaires dans une semaine ou s'il fait des profits exorbitants à ses dépens.

#### **5. La signature d'accords commerciaux qui minent la qualité et l'intégrité des services publics**

De plus en plus d'accords commerciaux sont négociés en secret, sans consulter la population canadienne ou le Parlement. La deuxième ronde de négociation d'un accord commercial entre le Canada et l'Union européenne vient tout juste de se terminer. Les réserves des syndicats du secteur public peuvent se résumer en cinq points :

- il n'y a jamais eu d'évaluation exhaustive des répercussions sociales du projet d'accord et de ses effets sur l'environnement et la main-d'œuvre;
- les négociations se déroulent loin du regard public; le processus doit être plus transparent;
- l'accord ne protège pas le droit des gouvernements à réglementer dans l'intérêt public, à protéger les services publics existants et à créer de nouveaux programmes publics;
- l'accord comprend une disposition semblable à celle du chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) permettant à un investisseur ou à une entreprise privée de contester les lois et règlements d'un gouvernement partie à l'accord commercial et d'exiger une indemnisation financière s'il est lésé;
- l'accord menace d'obliger les gouvernements à ouvrir les marchés publics aux sociétés étrangères.

Le projet d'accord avec l'Union européenne, la nouvelle entente commerciale qui donnera aux entreprises canadiennes un accès minimal au programme de mesures de stimulation prévu dans la loi *Achetez américain* des États-Unis et l'Accord canadien sur le commerce intérieur risquent tous d'entraver la capacité de nos administrations publiques d'agir dans l'intérêt de la population canadienne, qu'il s'agisse d'édicter des règlements rigoureux pour protéger notre santé et notre sécurité ou de recourir à une politique d'achat pour promouvoir la prestation de services publics et le développement économique local.